



Dépêche UNAC

www.unac.asso.fr
unac.easyjet@yahoo.fr



Mars 2013

Réunions DP février 2013

La réunion DP est l'instance qui permet de résoudre les problèmes d'ordre collectif ou individuel, n'hésitez pas à nous contacter, notre rôle est de transmettre, via cette instance légale, vos réclamations ou les dysfonctionnements que vous constatez, à la direction.



Ce mois-ci découvrez une fine sélection des questions posées par vos DP UNAC et les réponses de la direction.

Nous espérons que vous y trouverez des éléments de réponse à vos préoccupations.



Sonia BAUMAN



Loic MORINET

Vos DP UNAC



Mathieu BEDOURET



Michael LORCY



PNC BASES ANGLAISES

Question DP UNAC :

Les PNC des bases anglaises continuent d'effectuer les vols des bases de LYS, NCE et TLS alors que les PNC locaux sont en home SBY. Ces PNC sont d'autant plus lésés qu'ils perdent la rémunération de vols, à la base programmés sur leurs rosters. Ce problème a été reporté sur les mini bases en particulier depuis le mois de juin 012 sans aucune amélioration depuis, il concerne également LYS aujourd'hui.

Que compte faire la direction pour y remédier?



Réponse Direction : L'arrivée de nouveaux entrants sur NCE en avril 2013, ainsi que la titularisation de CM sur LYS et TLS va permettre de circonscrire le recours à des personnels issus d'autres bases.

Commentaire de vos DP :

Vous avez déjà pris connaissance de vos rosters d'avril, merci de nous remonter tout problème similaire.

Il est important que les équipages basés en France ne soient pas remplacés par des crew anglais.

Dans la mesure où les crew anglais ne cotisent pas à la CRPN, on peut parler là de travail dissimulé. Avec les contrats saisonniers en place sur toutes les bases, encore moins de prétextes pour laisser les équipages basés en France en SBY au profit de leurs homologues anglais.

STAFF TRAVEL

Question DP UNAC :

En cas d'annulation d'un vol easyJet réservé en SBY ticket, il est de la responsabilité du passager PNC de se rapatrier par ses propres moyens. Mais qu'en est-il pour l'annulation d'un vol en Staff Travel confirmé ? La compagnie est-elle toujours responsable du rapatriement du passager PNC ? Si le PNC doit reprendre ses vols le lendemain, mais reste bloqué, la compagnie est-elle bien tenue comme responsable ?

Réponse Direction : *La compagnie n'est responsable que du rapatriement du voyageur. Ce n'est pas parce que le PNC profite d'un staff travel qu'easyJet est obligé de prendre en charge le retour du PNC pour opérer ses vols, sachant que celui-ci est parti sur son temps libre. C'est la même situation si le PNC prend une autre compagnie aérienne, s'il ne peut pas rentrer la personne doit contacter son encadrement pour expliquer sa situation.*

Commentaire de vos DP :

En d'autres termes, un crew voyageant avec easyJet sur son temps libre en staff travel ou standby est un sous-passager. Clairement, s'il est bloqué et dans l'impossibilité de rentrer chez lui, il devra se débrouiller par ses propres moyens.

Question DP UNAC :

Quelles sont les personnes qui peuvent être inscrites en tant que «dependent» pour les Staff Travel ? Pourquoi les conjoints et enfants ne peuvent-ils pas être sur cette liste ?

Réponse Direction : *Le «dépendent» tel que défini dans les Questions-Réponses du People Team Helpdesk est : «Un dépendant est classifié comme quelqu'un de moins de 21 ans, encore en études à temps plein». Si votre enfant a plus de 21 ans, il doit être rajouté dans votre staff travel list sous «significant others». De ce fait les salariés ne peuvent pas rajouter leur époux/concubin en tant que «dependent».*

Commentaire de vos DP :

Encore une fois, easyJet refuse de s'aligner sur l'éthique générale des compagnies aériennes à ce sujet. Chez nous les époux et partenaires pacsés restent considérés comme des «significant others» et non des «dependents».

FATIGUE REPORTS

Question DP UNAC :

La direction nous recommande de contacter FRMS préventivement face à un roster trop chargé.

Quel est le but de cette manoeuvre, puisque cela n'engendre aucun changement de duty sur le roster des PNC ? La direction pousserait-elle les PNC à appeler «fatigue» ?

Réponse Direction : *Il s'agit d'une politique d'entreprise visant à ce que tous les salariés soient en bonne condition pour opérer leurs vols.*

La compagnie réfute le fait que les plannings soient volontairement trop chargés, ces plannings étant déterminés par l'attribution informatique automatique.

Commentaire de vos DP :

La compagnie a beau le nier, les preuves sont là, les plannings flirtent avec la légalité et contacter FRMS préventivement est rarement suivi d'effets.

UNCONTACTABLE

Question DP UNAC :

De nombreux problèmes de contact des PNC en SBY ont déjà été rapportés : des PNC soi-disant injoignables, alors qu'ils n'ont aucune trace de l'appel et étaient disponibles à l'heure supposée de l'appel. Les délégués demandent que Crewing revoit sa procédure de contact des PNC en SBY (plusieurs appels consécutifs, appels sur le fixe, message systématique sur répondeur..) avant de les accuser d'avoir commis une faute professionnelle.

Réponse Direction : Le management a toujours été à l'écoute, et les PNC concernés sont invités à se rapprocher de leur CPM/CSBM afin de remonter les problèmes.

Commentaire de vos DP :

Un rapprochement, en effet, puisque l'on colle au roster un code «uncontactable». Code qui entache l'évolution de carrière quelles que soient les explications du PNC.

FEMMES ENCEINTES

Question DP UNAC :

La compagnie impose des conditions délicates pour les femmes enceintes.

En effet, elles sont exposées au vu et au su de tous les employés dans les crewroom, une fois en fonction au sol mais aussi à la reprise des vols en particulier pour les cas de grossesses non menées à leur terme.

Les employées concernées n'ont alors aucune possibilité de repli ni de confidentialité. Ces situations sont d'autant plus traumatisantes pour elles que tous les employés en sont informés.

Que propose la direction pour préserver les femmes enceintes et leur intimité?

Réponse Direction : La perte d'un enfant est toujours dramatique et nous sommes sensibles à cette question. Fort heureusement les cas sont très rares et la compagnie reconnaît que lorsque cela arrive néanmoins, elle est très démunie.

Ses moyens d'action sont très limités sur un sujet comme celui-ci. Toute femme qui serait dans ce cas de figure est invitée à se rapprocher de la DRH.

Commentaire de vos DP :

c'est un problème suffisamment sérieux pour que l'on s'y intéresse même s'il n'avait concerné qu'une personne. Or, contrairement à ce qu'en dit la compagnie, les cas ne sont pas si rares. Plusieurs PNC se sont trouvées dans cette situation et ce dans plusieurs bases françaises. Vos élus sont préoccupés par ce sujet sensible. Nous amorçons ainsi des discussions pour qu'une solution permettant de préserver l'intimité des femmes enceintes soit trouvée.

« REWARD PAY »

Question DP UNAC :

Quelle est la définition exacte du terme «reward pay»? Dans quelles mesures est-il attribué?

Réponse Direction : La philosophie de rémunération d'easyJet vise à récompenser nos salariés pour la productivité et la performance et non pour leur durée de service. En termes de productivité, la rémunération est liée aux éléments variables, tels que le sector pay. En termes de performance, la rémunération est liée aux ventes à bord.

Nos équipes bénéficient également d'une prime de deux semaines de performance qui comprend l'ensemble des performances individuelles de la base, du pays et de la société.

Commentaire de vos DP :

Oui, vous avez bien lu !

La direction considère que les «sector pay» et les commissions à bord constituent une prime au mérite! CQFD ! Ah bon ? ! ! Et nous qui pensions innocemment que ces éléments faisaient partie du salaire perçu pour travail effectué ! Quant à cette prime de performance parlons-en : si l'on comprend bien, à elle seule, elle regroupe la performance individuelle, celle de la base, celle du pays ET celle de la société ?

Nul n'ignore le chiffre d'affaire faramineux de la compagnie cette année encore. Ce bonus apparaît comme une miette de l'énorme gâteau.



LEAVE

Question DP UNAC :

Des jours de leave sont refusés en mode classique (affichés en rouge) alors qu'ils sont acceptés en unpaid leave. Pourquoi ?

Réponse Direction : Les LVE et les ULV sont traités séparément. Les propositions d'unpaid leave se font en hiver, et il n'y a plus de possibilité de demander des LVE car le système est fermé.



Commentaire de vos DP :

Ben voyons ! Nous allons donc reformuler la question étant donné la pauvreté de la réponse ! La direction est hors sujet, à dessein ? C'est pourtant simple, des ULV ont été accordés sur des jours en rouges sur le vacation bidding alors que des LVE ont été refusés pour la même période ! Réponse dans la prochaine dépêche.



Vous pouvez le constater, certaines réponses sont incomplètes, détournées et même incohérentes. Nous suivons donc de près l'évolution des questions posées et continuons assidûment notre martèlement auprès de la direction pour obtenir des résultats satisfaisants. Vous êtes témoins de cette évolution en direct grâce à la publication de notre dépêche mensuelle.

**À votre écoute, en action, pour vous, pour vos revendications.
Nous sommes en attente, de vos commentaires, questions et observations !**

unac.easyjet@yahoo.fr

ADHÉSION UNAC Easyjet - 3, place de Londres - 95727 Roissy cdg cedex



Nom :

Prénom :

Matricule :

Adresse :

Tél :

Mail :

Les PNC sont de plus en plus nombreux à adhérer à l'UNAC. Et si vous aussi vous veniez nous rejoindre !